

N° 123 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-8-2010

« À bon vin ne faut point d'enseigne. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1^{er}-6-2010 (21^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Action acrobatique contre une bâche publicitaire géante (Lyon, 24-25 juillet 2010)

Une bâche publicitaire de 1 300 m² a été apposée sur un immeuble de la place Bellecour, mi-juillet. Dans la nuit du 24 au 25, des inconnus ont escaladé l'échafaudage dissimulé par la bâche et découpé dans celle-ci de gigantesques lettres : « STOP PUB ». La bâche dégradée a été retirée par l'afficheur. Articles avec photo et vidéo du découpage dans tribunedelyon.fr, lyoncapitale.fr.

II ■ Procès en appel du barbouilleur non-violent François Vaillant pour refus d'ADN (Rouen, 11 août 2010)

François Vaillant, philosophe, rédacteur en chef d'*Alternatives non-violentes*, est passé en correctionnelle en 2009 pour avoir refusé en 2008 (pour ne pas être assimilé à un criminel, un violeur ou un tortionnaire, mais aussi pour dénoncer le Fichier national automatisé des empreintes génétiques [FNAEG]) de donner un échantillon de son acide désoxyribonucléique (ADN) à la police, à la suite d'une condamnation en 2007 pour un barbouillage antipublicitaire dans le cadre d'une action de désobéissance civile non-violente du Collectif des déboulonneurs (v. XV) en 2006. Après avoir été condamné à 300 euros (7 décembre 2009), il a décidé de faire appel (LP 118). Il passera donc devant la cour d'appel de Rouen (4^e chambre), le 11 août 2010, à 14 h 15 (rendez-vous à 14 heures devant le palais de justice, près de la gare de chemin de fer). Avocat : Nicolas Gallon ; témoin : Yvan Gradis. Peine encourue : 15 000 euros d'amende et un an de prison. (Chèques de soutien à l'ordre du « Mouvement pour une alternative non-violente » : MAN Haute-Normandie, Centre 308, 82, rue Jeanne-d'Arc, 76000 Rouen ; tél. 06 16 08 41 95.)

III ■ Collectif des déboulonneurs : fin du moratoire parisien, pour cause de démission politique des députés

La relaxe historique et avant-gardiste du 2 avril 2010 (LP 121) avait entraîné un moratoire du Collectif des déboulonneurs de Paris (v. XV). Ce, à point nommé, l'Assemblée nationale devant aborder, début mai, la réforme de la loi sur l'affichage (LP 122). Test « positif », au sens médical du terme : les députés s'étant couchés devant l'afficheur délinquant JCDecaux, on peut dire que la France s'est alors révélée « decauxpositive », donc malade – à preuve, les reculs enregistrés en matière de protection des paysages et des esprits contre l'agression publicitaire. Le Collectif des déboulonneurs de Paris a par conséquent repris ses bombes en main fin juin (v. IV), à contrecœur et en présentant ses excuses à la justice qui avait si bien compris son message.

IV ■ Collectif des déboulonneurs : un policier aide un barbouilleur, un autre portera peut-être plainte pour violence...

Le Collectif des déboulonneurs (v. XV), né à Paris en 2005 (LP 91...), a de nouveau agi en juin. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Juin 2010. Le 25, à 18 h, à **Lille** (pl. Rihour, r. Nationale), 3 panneaux de l'affich. CBS ont été bâchés ou barbouillés par 12 militants, devant 10 amis et 11 polic. Guitare. Interprétation du *Barbouilleur* (sur l'air du *Déserteur* de Boris Vian) et de *Hexaction* (sur l'air de *Hexagone* de Renaud). Le barbouilleur a été conduit au poste. Le 26, à 17 h, à **Lyon** (pl. Émir-Abd-el-Kader), 2 panneaux de l'affich. CBS ont été barbouillés par 12 militants, devant 40 amis (notamment de la « Véloration »). Interprétation du *Barbouilleur*. Lecture d'un extrait du *Petit traité de la décroissance sereine* de Serge Latouche. Faute de présence policière, les barbouilleurs se sont rendus eux-mêmes au commissariat pour se dénoncer et faire une déposition. Art. sur le site de la radio Lyon1^{re}, le 30. Le 25, à 19 h, à **Paris** (pl. Raoul-Dautry), 1 kiosque « déroulant » et 3 panneaux de l'affich. Avenir JCDecaux ont été barbouillés par 7 militants, devant 30 amis – dont plusieurs membres d'Europe-Écologie et du Parti de gauche, parmi lesquels une élue (Danielle Simonnet) avec son écharpe tricolore, qui a pris la parole –, 20 polic. et 3 journal. Un policier a aidé un barbouilleur à achever son bombage ; un autre policier a menotté un autre barbouilleur et portera peut-être plainte contre lui pour violence, rébellion, outrage et dégradation de son uniforme [v. V]. Les militants ont passé 3 heures au poste (250, rue de Vaugirard). Pour la première fois dans ce type d'action, des spectateurs se sont fait contrôler leur identité. Reportage vidéo le 26 sur nouvelobs.com. Le 25, à 19 h, à **Rouen** (entre la pl. Carnot et le Jardin des plantes), 23 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été recouverts, par 10 militants, devant 5 amis, de nappes blanches prébarbouillées, le tout à vélo et en chapeau.

Juillet 2010. Le 28, à 18 h, à **Lyon** (r. Victor-Hugo), 12 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été recouverts par 10 militants, devant 8 amis, 40 polic. et 4 journal. (Radio Espace, Radio Scoop...). Art. avec photo dans lyonmag.com du 29.

Photos et comptes rendus détaillés : <http://www.déboulonneurs.org/>.

V ■ Comment j'ai (peut-être) déjoué la plainte d'un policier (par le rédacteur du *Publiphobe*)

Arrivé, menotté, avec mes six compagnons barbouilleurs du jour (25 juin 2010), au commissariat du 250, rue de Vaugirard (Paris), j'apprends qu'une plainte a été déposée contre moi pour « violence, outrage, rébellion et dégradation d'uniforme », ce dont je m'étonne tout haut : en 59 barbouillages et 44 conduites au poste, c'est la première fois ! Puis on m'informe que le chef d'« outrage » est tombé. Lors de ma déposition, j'explique que, si j'assume la « rébellion » – le fait de se coucher et de refuser de se relever constitue une « rébellion » –, je nie la « violence » à laquelle je suis notoirement étranger. Ce chef-là ne tardera pas, lui non plus, à tomber. Reste à éliminer la « dégradation d'uniforme ». L'officier, qui apprécie ma politesse, m'aide à trouver la formule juste pour ma déposition : « Je ne nie pas que la peinture ne peut provenir que de ma bombe, mais je n'ai aucun souvenir d'avoir barbouillé l'uniforme, et n'en ai jamais eu l'intention, respectueux des agents. » En regardant l'officier dans les yeux, je lui demande à qui incombent en général les frais de nettoyage quand survient ce type d'incident. Il me répond que, souvent, l'uniforme est jeté ! Pour me prémunir contre un procès à l'enjeu si dépourvu d'intérêt, tout en ménageant les finances et la carrière du policier innocent, je propose – ce que l'officier enregistre – de faire nettoyer la veste moi-même à mes frais. En me libérant, l'officier me déclare en souriant que, ma bonne foi étant patente, le procureur ne devrait pas donner suite à la plainte.

VI ■ Écrans numériques espions du métro : condamnation officielle en surface, cassage en sous-sol (Paris)

Sur les 140 écrans numériques espions publicitaires (chiffre avancé par la presse) en action dans le métro depuis février 2010 (LP 121), un nombre non négligeable ont été cassés, depuis fin mai, aux stations Convention, Odéon, Pasteur, Rome, Villiers... Le rédacteur du *Publiphobe* a vu de ses yeux vu le spectacle de ces vitres brisées. L'un des directeurs de Métrobus, la régie publicitaire du métro (Norbert Maire), a déclaré à la presse au sujet de ces dégradations assorties d'inscriptions (« Aliénation », « No pub »...) : « Ça ne vient pas des banlieues, puisqu'il n'y a pas de fautes d'orthographe dans les inscriptions (*sic*). »

Le 8 juin 2010, le vice-président du conseil régional d'Île-de-France chargé des transports (Jean-Vincent Placé), lors d'une conférence de presse donnée aux côtés de l'association RAP (v. XV), a déclaré : « La publicité est devenue agressive et intrusive. Je souhaite l'arrêt et le retrait des écrans numériques dans le métro. » (Source : *20 Minutes* et *Le Parisien* du 9 juin 2010.)

Les 17 juin et 1^{er} juillet 2010, une poignée de militants de RAP ont procédé à une jonchée : ils se sont couchés symboliquement devant des écrans espions, à la station Saint-Michel, après les avoir recouverts d'écriteaux dénonciateurs (photos : site de RAP).

VII ■ Mairie de Paris et révision du règlement de publicité : nouveau départ pour le chantier

Plus de huit ans après le début du chantier, la première réunion du nouveau groupe de travail a eu lieu le 1^{er} juillet 2010 à l'Hôtel de Ville, en vue de modifier le règlement local de publicité (LP 76 à 111). Les principales associations habituellement mêlées à ce chantier (RAP et Paysages de France [v. XV]) étant désormais injustement exclues, on peut craindre le pire, notamment que les quelques avancées obtenues lors du projet de 2007 ne soient remises en question. Les associations (auxquelles s'ajoutent Agir pour l'environnement et le Collectif des déboulonneurs) ont demandé à être reçues par les membres du groupe de travail pour exposer leurs propositions : par exemple, que les erreurs de la loi nationale sur l'environnement, en cours de promulgation, soient rattrapées, notamment en ce qui concerne le micro-affichage (aux devantures des commerces), les bâches géantes et la publicité lumineuse. Les travaux du groupe de travail sont censés aboutir, à la mi-2011, au vote du futur règlement.

VIII ■ Dix mois de prison avec sursis pour cassage d'obstacles urbains (La Rochelle, 7 juin 2010)

Mikaël Girard, 30 ans, de Niort, déjà condamné en 2008 et 2009 pour vol d'affiches et cassage d'obstacles urbains publicitaires, et placé pour deux mois et demi en détention provisoire (LP 110, 115), a été condamné, le 7 juin 2010, par le tribunal de La Rochelle, à dix mois de prison avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve, pour le cassage de 76 obstacles urbains dans cette ville en 2009 – MG n'avait reconnu à l'audience le cassage que de 15 obstacles (propriété, entre autres, des afficheurs JCDecaux et Clear Channel). Le tribunal l'a aussi condamné à indemniser les afficheurs. (Source : sudouest.fr, 7 juin 2010.)

IX ■ Quatrième bâchage à Gramat (Lot, 6 juin 2010)

Un nouveau bâchage de panneaux illégaux a été mené le 6 juin 2010 par des habitants du parc naturel régional des Causses du Quercy, avec le soutien de Paysages de France (v. XV) et du Groupement associatif de défense de l'environnement du Lot (GADEL). Article avec photo dans *La Dépêche du Midi* du 7 juin 2010, et reportage télévisuel sur France 3.

X ■ Breizhistance soutient le barbouillage clandestin à Lannion et Guingamp (Côtes-d'Armor, mi-juin 2010)

Trente panneaux publicitaires ont été barbouillés clandestinement entre le 15 et le 20 juin 2010 à Bellevue et Runanzvit, près de Lannion et Guingamp. Breizhistance, parti indépendantiste breton, « soutient cette action de nettoyage et encourage toute initiative telle que celle des militants barbouilleurs contre l'offensive capitaliste et pour le droit à vivre dans un environnement non marchand, dans une Bretagne libre et socialiste ». Article avec photo dans *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat* du 30 juin 2010.

XI ■ Recouvrement d'obstacles urbains par de la végétation (Dijon, 18 juin 2010)

Le 18 juin 2010, entre la place Darcy et la maison du Tramway (ancien office du tourisme), le collectif « Dijon non à la pub » (LP 117) a joliment recouvert des obstacles urbains publicitaires de végétation et de fleurs afin de « permettre à la nature de reprendre ses droits sur la pollution visuelle, l'incitation à la surconsommation et l'uniformisation des valeurs ». (Article et diaporama : <http://www.dijonscope.com/006578-dijon-le-collectif-dijon-non-a-la-pub-fait-son-appel-du-18-juin>.)

XII ■ Placardage massif dans le métro de Paris (20 juin 2010)

Un placardage massif clandestin a eu lieu dans le métro de Paris, le 20 juin 2010 : le remplacement d'un grand nombre d'affiches publicitaires sous vitre, dans les couloirs, par des affiches subversives, critiques, poétiques, humoristiques, graphiques, gratuites... ARTISANALES ! Rien de plus encourageant que les photos de cette action magnifique (hormis les insultes aux policiers), à admirer ici : <http://www.bap.propagande.org/modules.php?name=Forums&file=viewtopic&p=29580#29580>.

XIII ■ Coclipau (Collectif climat Pau) bâche trois panneaux à Billère (Pyrénées-Atlantiques, 26 juin 2010)

Coclipau (Collectif climat Pau), né en 2009, a réalisé sa première action antipublicitaire le 26 juin 2010. Quinze personnes ont bâché trois panneaux à Billère, commune de l'agglomération paloise, et distribué 600 tracts aux automobilistes, très favorables. Étaient présents : la presse (France Bleu, *La République des Pyrénées*, *Sud-Ouest*), le propriétaire des panneaux et l'adjointe au maire de Billère, alertée par les services municipaux. Dialogue constructif. (Contact : coclipau@free.fr.)

XIV ■ Agenda

11 août 2010, Rouen : procès du barbouilleur non-violent François Vaillant (v. II) à 14 h 15, au palais de justice. (Contact : 06 16 08 41 95.)

Fin septembre : barbouillages du Collectif des déboulonneurs.

XV ■ Carnet d'adresses

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.
- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.
- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XVI ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.
- Série complète des 122 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

XVII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]
- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 123 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)